

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MAI 2021

Etaient Présents : Mmes GIRARDOT, VEYRE, BERTHELOT-GROSJEAN, LAPOSTOLLE, ROBLIN, Mrs BARTHELET, DRANCOURT, GILOT, RUARD,

Etaient Absents-Excusés : Mrs TISSERANDOT, MELINE.

Était Absent :

Secrétaire : Mme GIRARDOT.

PRÊT BANCAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU SENTIER

Le Maire présente la proposition du Crédit Agricole. Pour répondre à la question d'une proposition unique, Daniel Ruard rapporte le point de vue de Jean-Louis Drancourt, spécialiste de ces questions, qui précise que le taux d'emprunt est particulièrement bas et qu'il n'y aura pas de propositions plus intéressantes sur un montant aussi faible.

Caractéristiques du prêt :

Montant : 2000,00 €

Durée : 10 ans

Taux : 0,58 %

Frais de dossier : 150,00 €

Périodicité : Trimestrielle.

Martine Berthelot-Grosjean questionne le Conseil sur l'opportunité d'un emprunt pour une si petite somme alors que les travaux pourraient être payés sans recours à l'emprunt.

Le Maire indique qu'il ne souhaite pas financer les travaux de voirie par le recours à la trésorerie ; il rappelle qu'en début de mandat, les disponibilités étaient égales à zéro (voir compte-rendu et courbes du Conseil du 27 Novembre 2020). Cette situation n'est pas à reproduire. Il indique aussi que l'ensemble du plan de financement des travaux a été élaboré et voté en Conseil. Les travaux de voirie doivent passer par les subventions et l'emprunt.

La proposition du Crédit Agricole est acceptée à l'unanimité des présents.

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

Daniel Ruard présente la situation en indiquant que la tondeuse actuelle est usée et que la direction est défaillante. Malgré les travaux réalisés en régie, notamment grâce à l'intervention de Lionel Tisserandot, il existe un jeu important dans la direction ce qui provoque une usure prématurée des pneus avant. Le dernier train de pneumatiques acheté en Mars est bon à changer.

Compte-tenu de l'ancienneté de cet équipement, le Maire propose donc l'achat d'un nouveau matériel d'occasion afin de limiter les dépenses d'entretien et d'assurer la sécurité de l'agent technique chargé des espaces verts.

.../...

Deux devis sont proposés : le premier par Terre Motoculture à Mirebeau pour un montant de 3 850,00 € TTC ; le second par le Garage Gabherado de Drambon pour un montant de 3 300,00 € TTC.

Il n'a pas été fait de devis au-delà de ce périmètre géographique car les déplacements sont facturés par les professionnels en cas de panne.

Après une présentation détaillée sur les deux propositions, l'offre du Garage Gabherado est retenue.

VOTE : 6 Voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE SAN SALVATORIENNE

Le Maire présente aux Conseillers la demande de subvention de Mr Michel Fourcault, Président.

Daniel Ruard questionne Arnaud Barthelet, Conseiller et membre de l'Amicale sur la somme souhaitée par son Association. Un montant de 150,00 € est avancé.

Après délibération, cette somme est accordée.

Toutefois, le Conseil reprend la proposition de Céline Roblin qui rappelle l'engagement pris par les élus sur le développement durable et la biodiversité.

Ainsi, le Conseil Municipal suggère à l'Amicale San Salvatorienne la plantation de plantes mellifères dans les bacs destinés aux fleurissements de la commune.

Est aussi conseillée la plantation de vivaces qui reviennent chaque année, un investissement à plus long terme et des plantes plus fortes et autonomes.

Céline Roblin ajoute : «Un nombre important d'insectes a disparu en France et en Europe (environ 80%) ces dernières années suite aux pratiques agricoles. Insectes à qui l'on doit la production de nos fruits et légumes et qui nourrissent les oiseaux dont la population chute également».

Tout en embellissant le village, donnons un coup de pouce à nos amis pollinisateurs en les nourrissant.

Exemple de plantes mellifères :

« Tapis fleuri » vendu en sachet de graines mélanges coquelicots, bleuet, etc...

Lavande, sauge des prés, romarin.

Un pépiniériste saura guider l'Association dans le choix de plantes mellifères et vivaces destinées aux bacs, demandant un minimum d'entretien et sur un budget défini.

PROJETS EN COURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire, Conseiller Communautaire et Délégué aux travaux pour la CAP VDS fait un point sur deux chantiers essentiels :

- L'implantation de la légumerie et de la cuisine centrale,
- La gestion des déchets qui comporte à la fois la question du tri et de la redevance.

Les conseillers municipaux reçoivent aujourd'hui les comptes-rendus des conseils communautaires et sont donc informés des travaux en cours.

L'implantation de la légumerie sur le site de Villers-les-pots est envisagée. Une étude de marché et de faisabilité technique, économique et financière d'une activité de légumerie dans le cadre de la réhabilitation d'un site industriel à Villers-les-Pots est en cours.

.../...

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Elles se dérouleront les 20 et 27 Juin. Il n'y aura qu'un bureau de vote qui sera scindé en deux parties, l'une pour les élections départementales, l'autre pour les élections régionales.

Compte-tenu des conditions sanitaires, les gestes barrières seront respectés et des équipements de protection seront mis en place. L'entrée du bureau de vote se fera par la Grande Rue et la sortie coté Place de l'Eglise. Chaque électeur devra se munir de sa pièce d'identité, d'un stylo et d'un masque de protection.

Le Maire remercie les Conseillers Municipaux et les habitants qui acceptent de participer à ces élections, soit en se faisant vacciner prioritairement, soit en produisant un test de moins de 48h00 avant chaque date d'élection. La circulaire du gouvernement indique qu'une première dose de vaccin est suffisante. Une discussion s'engage alors sur la question de la vaccination et de la suffisance d'une seule dose. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une circulaire gouvernementale et que la Commune n'a «pas la main» sur ce type de décision qu'il convient d'appliquer, même si chacun peut avoir un avis différent sur la question.

QUESTIONS DIVERSES

*** FORMATION URBANISME :**

Elle était dispensée par Madame Juliette Orier, fondatrice du Cabinet Orier Avocats, spécialisé en droit public des affaires. Le Cabinet est situé à Paris dans le 17^{ème}. Juliette Orier est diplômée de Sciences Po et HEC Paris, ainsi que d'un Master 2 en Droit public des affaires.

Cette formation, réalisée le 1^{er} Mai, était accessible à tous les élus dans le cadre du DIF. Etaient présents : Cindy Girardot, Sébastien Gilot, Jean-louis Drancourt et Daniel Ruard.

Les participants sont satisfaits de la formation même si Sébastien Gilot attendait une intervention plus pertinente. Ont été évoqués les points concernant le PLU, la carte communale, le permis de construire, les marchés publics et la déclaration préalable de travaux.

Le Maire apprécie la capacité de l'intervenante à se placer à la hauteur des besoins de la Commune et à illustrer ses propos par des situations issues de son expérience.

Une seconde formation sur le budget se déroulera les Samedis 22 et 29 Mai à la Mairie de Saint-Sauveur avec les mêmes participants. L'intervenante sera une Trésorière Principale à la retraite qui va construire cette journée à partir du budget de la Commune, ce qui permettra donc aux élus d'être formés au plus près de la réalité de la Commune. Une introduction au référentiel M57 est prévue.

*** NOUVEAU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE :**

Le Maire indique qu'un nouveau référentiel nommé M57 est en cours de déploiement. Il a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des Collectivités. (Nous utilisons aujourd'hui le référentiel M14). Si un certain nombre de Collectivités l'ont déjà mis en place, il n'en reste pas moins que son éventuelle généralisation à l'ensemble du secteur public local engendrera des chantiers importants pour les Collectivités Territoriales et une adaptabilité de leurs règles de gestion à cette nouvelle instruction.

Une phase d'essai sera conduite dès 2022 ; la Commune de Saint-Sauveur est proposée et accepte de participer. Le Maire précise que nous aurons la possibilité d'être accompagné durant cette phase d'essai et qu'il s'agit d'une opportunité.

Il n'y aura pas de nouvelles communes concernées en 2023 et le passage au référentiel M57 se fera pour tout le monde en 2024.

.../...

* VITESSE DES VEHICULES A L'ENTREE DU VILLAGE :

Problème de vitesse sur la RD25 et la RD 112 à l'entrée de Saint-Sauveur. Des contrôles de vitesse seront effectués par la gendarmerie de façon inopinée à la demande du Maire. Ces excès de vitesse sont généralement des «ressentis» des habitants de proximité des entrées ou des intersections. Mais cela ne rend pas compte de la vitesse réelle des véhicules car il n'y a aucun moyen de contrôle objectif.

Daniel Ruard souhaite que des mesures soient effectuées afin d'avoir une approche réaliste et quantifiable. Il indique que le Département est en capacité d'effectuer ces mesures sur une période de deux semaines. Le coût est de 800,00 €. Les résultats d'observation permettraient d'évaluer le nombre de véhicules circulant dans chaque sens, d'en relever l'heure de passage ainsi que la vitesse. Ce point est débattu mais aucune décision n'a été prise en séance sur la façon de procéder.

Le Maire ajoute qu'une approche empirique ne sert aucune cause.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) conseille un aménagement des entrées de villages. Bien sûr, ces aménagements sont à la charge des communes...

Dans le temps, il n'est évidemment pas possible de «poster» un gendarme aux deux entrées de village où sont évoqués des excès de vitesse. L'intervention de la gendarmerie n'est donc pas une solution pérenne.

* POUBELLE PLEINE VERS LE PANNEAU «ESPACE DE TRI» :

Florine Lapostolle indique que cette poubelle n'est pas vidée et qu'elle est très pleine. Le Maire répond qu'il a questionné la Communauté de Communes en charge des ordures. Celle-ci répond que cette poubelle n'est plus collectée par la benne à ordures ménagères. D'ailleurs, le panneau «espace de tri» aurait dû disparaître car il n'est plus d'actualité. En effet, le seul point de collecte qui existe dans le village est celui du verre, les autres matériaux étant traités en déchetterie par l'apport volontaire des usagers.

La Commune a essayé de vider la poubelle, mais il est impossible de la détacher de son support. Une étude est en cours sur l'installation d'une poubelle à proximité de l'arrêt du bus. D'ici là, une solution va être trouvée pour la poubelle actuelle.

* VALIDITE DES POUVOIRS DES ELUS :

Lorsqu'un élu est absent lors d'une réunion du Conseil Municipal, il a la possibilité de rédiger un pouvoir à un autre élu pour se faire représenter. Ce pouvoir est valable pour 3 séances consécutives comme l'indique le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L2121-20).

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 20 h 38.